



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

| SÉANCE ORDINAIRE DU |
|---------------------|
| 13 juillet 2026     |

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **13 juillet 2026** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-François Breton  
Siège #2 - Jean-François Poulin  
Siège #3 - Étienne Groleau  
Siège #4 - Christian Claveau  
Siège #5 - André Roy  
Siège #6 - Jean Lessard

Est/sont absents à cette séance :

Jean-Benoit Létourneau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le pro-maire, Christian Claveau. Madame Annie Roy, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le pro-maire déclare la séance ouverte.

### **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le pro-maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE
  - 3.1 - Séance ordinaire du 15 juin 2026
- 4 - CORRESPONDANCE
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
  - 5.1 - Rapport des commissions
- 6 - FINANCES
  - 6.1 - Comptes à payer pour le mois de juin 2026
  - 6.2 - Congrès annuel de la FQM
  - 6.3 - Présentation et adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025
  - 6.4 - Nomination d'un auditeur pour l'exercice financier 2026 - Raymond Chabot Grant Thornton

2026-  
07-9464



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Bilan incendie de juin 2026

7.2 - ADOPTION du projet de schéma de couverture de risques révisé 2026-2036 (2e génération) de la MRC des Appalaches

### 8 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 - Tarification pour le service d'écocentre

### 9 - LOISIRS

9.1 - Demande de permis de boisson

9.2 - Appel d'offre sur invitation - Architecte pour projet des jeux d'eau

### 10 - VARIA

### 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

### 12 - PROCHAINE SÉANCE

### 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-François Breton et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

### 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

#### 3.1 - Séance ordinaire du 15 juin 2026

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2026 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2026.

**ADOPTÉE**

### 4 - CORRESPONDANCE

Nous avons reçu une lettre de la Commission municipale du Québec concernant l'audit qu'il y a eu en 2021 pourtant sur l'information aux citoyens relative à la taxation. Des recommandations avaient été faites par la Commission. Suite à quelques suivis effectués, la Commission municipale du Québec confirme que le dossier est maintenant fermé et répond à toutes les exigences demandées.

Nous avons reçu une subvention pour le volet PPA, Projet Particuliers d'amélioration au montant de 45 000.00\$.

Nous avons reçu la subvention concernant le PRAFI au montant de 45 000.00\$. Demande qui avait été faite en 2025 concernant le ruisseau sans nom.

2026-  
07-9465



N° de résolution  
ou annotation

2026-  
07-9466

2026-  
07-9467

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### **5 - RAPPORT DES COMITÉS**

#### **5.1 - Rapport des commissions**

Jean-Francois Breton nous parle du bilan incendie  
Etienne Groleau nous parle des loisirs  
Jean-Francois Poulin parle de développement économique

Christian Claveau nous parle de la commission de l'administration  
André Roy nous parle de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme  
Jean Lessard nous des travaux publics

### **6 - FINANCES**

#### **6.1 - Comptes à payer pour le mois de juin 2026**

ATTENDU QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de juin 2026 ont été préparées ;

ATTENDU QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

ATTENDU QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver un montant de 199 943.84\$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de juin 2026 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 102 937.17 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de juin 2026.

**ADOPTÉE**

#### **6.2 - Congrès annuel de la FQM**

ATTENDU QUE le Congrès annuel de la FQM se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 à Québec ;

ATTENDU QUE la participation de conseillers à cet événement est essentielle pour représenter les intérêts de notre organisation, échanger sur des enjeux majeurs et défendre nos orientations ;

ATTENDU QUE la présente assemblée doit dûment mandater un ou des représentants pour assister aux séances plénières et voter en son nom ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-François Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Messieurs Jean Lessard et Christian Claveau reçoive le mandat de représenter officiellement la municipalité d'East Broughton lors de ce congrès



## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

2026-  
07-9468  
N° de résolution  
ou annotation

### **6.3 - Présentation et adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025**

ATTENDU QUE la présentation du rapport comptable, par Madame Sandra Audit de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a été présentée à une séance de travail aux membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE le 9 juillet 2026, un avis public a été donné et affiché aux endroits requis ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accuse réception des états financiers et de la lettre les accompagnant telle que déposée et

QUE les documents seront disponibles sur demande.

2026-  
07-9469

### **6.4 - Nomination d'un auditeur pour l'exercice financier 2026 - Raymond Chabot Grant Thornton**

ATTENDU QUE la direction générale doit, en vertu de la Loi, déposer au Conseil municipal un rapport annuel de vérification d'un auditeur externe ;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, agit déjà à titre de vérificateur externe et d'auditeur pour la municipalité d'East Broughton ;

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services rendus ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Etienne Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité retienne la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, à titre d'auditeur pour l'exercice financier 2026 ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-413 ;

D'autoriser le maire et le directrice générale et greffier-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

## **7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2026-  
07-9470

### **7.1 - Bilan incendie de juin 2026**

Il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du bilan mensuel du service incendie pour le mois de juin 2026.

2026-  
07-9471

### **7.2 - ADOPTION du projet de schéma de couverture de risques révisé 2026-2036 (2e génération) de la MRC des Appalaches**

ATTENDU QU' En vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

ATTENDU QU' En vertu de l'article 29 de la Loi sur la Sécurité incendie, l'autorité régionale doit procéder à la révision de son schéma de couverture de risques, en commençant au plus tard huit ans après la date de son entrée en vigueur et en suivant la même procédure que celle pour l'établir. Le schéma de couverture de risques révisé doit entrer en vigueur au plus tard 10 ans après cette date ;

ATTENDU QUE Les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie décrivent les objectifs de protection contre les incendies et les mesures minimales dont les autorités régionales ou locales doivent tenir compte dans l'établissement de leur schéma de couverture de risques, y compris leur plan de mise en œuvre ;

ATTENDU QU' En vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie « Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre, en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier » ;

ATTENDU QUE Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan uni adopté par les municipalités concernées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Breton, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil de la municipalité de d'East Broughton adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé 2026-2036 (2e génération) de la MRC des Appalaches ainsi que son plan de mise en œuvre.

### **8 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **8.1 - Tarification pour le service d'écocentre**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer une gestion responsable des matières résiduelles et offrir un service d'écocentre à ses citoyens;

ATTENDU QUE les coûts d'exploitation, de transport, de traitement et de disposition des matières reçues à l'écocentre sont en constante augmentation;

ATTENDU QU'IL Y A LIEU d'établir une tarification afin de combler la facturation reçue à la municipalité venant de la Régie;

IL EST PROPOSÉ PAR André Roy , et accepté à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité instaure une tarification pour l'utilisation de l'écocentre par les citoyens, selon les tarifs établis par la Régie;

QUE les frais exigibles soient facturés selon les modalités déterminées par

2026-  
07-9472



N° de résolution  
ou annotation

2026-  
07-9473

2026-  
07-9474

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

QUE les frais exigibles soient facturés selon les modalités déterminées par l'administration municipale;

QUE la direction générale soit autorisée à appliquer cette tarification, à percevoir les sommes dues et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution;

QUE cette résolution entre en vigueur à compter du 13 juillet 2026.

### **9 - LOISIRS**

#### **9.1 - Demande de permis de boisson**

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande du Comité des loisirs pour pouvoir organiser une activité au Parc Oasis le 29 août 2026;

ATTENDU QUE l'événement veut offrir un service de vente de consommations alcoolisées

ATTENDU QU'UN permis de boisson doit être demandé selon la loi pour être légal;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Jean-François Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Mme Ann-Rose Roy, directrice des loisirs, à effectuer la demande de permis de boisson pour le Comité des loisirs pour l'organisation de cet événement

#### **9.2 - Appel d'offre sur invitation - Architecte pour projet des jeux d'eau**

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de services professionnels en architecture pour la réalisation de ses jeux d'eau;

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation a été demandé pour avoir les services d'un architecte pour ce projet;

ATTENDU QUE 4 soumissionnaires ont été invités et qu'un seul a soumissionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Etienne Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de service, tel que le prévoit le devis d'appel d'offres, à DG 3A Architecte pour leur service professionnel au montant de 43 600\$ +tx.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, au nom de la Municipalité, le contrat ainsi que tous les documents connexes nécessaires à la bonne exécution du mandat



N° de résolution  
ou annotation

2026-  
07-9475

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### 10 - VARIA

Rien à ajouter dans le varia

### 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Certaines questions ont été posées

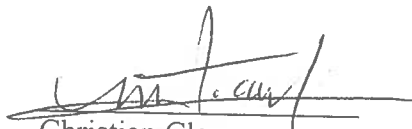
### 12 - PROCHAINE SÉANCE

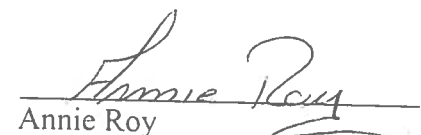
La prochaine séance ordinaire aura lieu le 17 août 2026 à 19h30

### 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

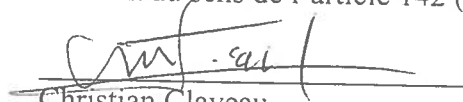
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21:08

**ADOPTÉE**

  
Christian Claveau  
Pro Maire

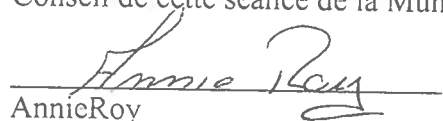
  
Annie Roy  
Directrice générale et greffière trésorière

Je, soussigné, Christian Claveau, pro maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Christian Claveau  
Pro maire

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Annie Roy, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.

  
Annie Roy  
Directrice générale et greffière-trésorière